

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 27 (1889)
Heft: 35

Artikel: Onna galéza remotchà
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-191192>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

mais de querelles entre elles, et leur vieille mère n'avait qu'à se louer de ce charmant duo.

Vous pensez bien que cousin Julien fut émerveillé de la beauté de Marguerite, qu'il avait vue petite fille et qu'il retrouvait grande demoiselle; cependant, quand il lui parlait, il baissait les yeux, ce soldat, et tout son bonheur était de causer avec Marcelle.

Dans les longues promenades à travers champs, fée Carabosse avait la préférence, celle-ci avait tant d'empire sur lui, qu'il avait fini par accompagner son bon génie partout, même dans ses visites aux pauvres.

(A suivre.)

Un journal de Paris annonçait en ces termes l'arrivée des tireurs suisses :

« Les Vaudois sont arrivés hier, au nombre d'une soixantaine ; les autres, ceux de tous les cantons suisses, arrivent ce matin, au nombre de onze à douze cents, avec leur chapeau noir surmonté de la croix-blanche sur cocarde rouge, et orné de la petite branche de rhododendron,

Il y en a de jeunes et de vieux. Je ne dirai pas qu'ils sont tous beaux, mais ils ont cette apparence de résolution et de force qui sied au soldat. Ils appartiennent presque tous à l'armée, à un titre quelconque, ou en ont fait partie.

Il est à remarquer que le tir n'excitait aucune passion chez les Suisses avant 1798. C'est l'invasion qui a inspiré le culte des armes. Dans un petit village du canton de Zurich, à Pfeffikon, un patriote réunit les jeunes gens pour les exercer au maniement des armes.

Cet exemple fut rapidement suivi et, en 1830, ces sociétés, déjà protégées par les cantons, étaient centralisées, unifiées et dotées de statuts identiques. »

Cé que coumenîè.

On lulu qu'allàvè pe soveint à la pinta qu'ao prédzo, n'avai jamé recoumeniyi du que l'avai étâ reçu. Sa fenna, onna bráva fenna, lo réssivè dza du dévant Pâquiès po lài allà on iadyo, et noutron compagnon, po avai la pé, sè décidà dè lài allà à Tsalanda.

On iadzo pè l'Eglise, ye fe tot coumeint lè z'autro, et sè met à la fila; mà quand passà dévânt la trabilia dè coumenion et que lo menistrè lai eut bailli la noce dè pan, la copa iò dévés-sai bàirè la golâie sè trovà vouida, et tandi que l'assesseu, que teindâi clia copa, étâit z'allâ preindrè la grossa tsana po la reimpliâ, noutron gaillâ, qu'avai eimpougni la copa et que vâi que n'ia rein dedein, sè revirè contrè

lo syndiquo que teindâi l'autra copa, et lài fâ ein la lài presenteint :

— Dis vâi syndiquo ! Quoui est-te que vaissè perquie ?

Onna galéza remotchâ.

Dou valottets, lè bouébo d'on retsâ, que sè peinsâvont que du que l'ao pére avâi práo mounia, l'étiot mé què lè z'autro et que sè poivont moquâ dâi pourrès dzeins, reincontrent on dzo su la route onna bravâ fenna qu'allâvè ào martsî avoué se n'âno appliyi à n'on petit tsai, po veindrè dâo jerdinadzo. Et coumeint y'avâi gaillâ dè mondo su la route, cliâo dzouveno sè peinsont dè fère à rirè lè dzeins ein deseint 'na couienarda à clia bouna fenna. Assebin, quand sont tot proutso, ion dè cliâo petits lulus lài fâ :

— Eh ! bondzo, la mère ài bourris-quo !

— Bondzo, bondzo, mè galés valottets ! se l'ao repond la brava mère-grand, que cein fe crévâ dè rirè lè dzeins, tandi que les doux petits merdâo n'euront què couâte dè se ramassâ ào pe vito, tot vergognâo dè clia remotchâ.

Réponse au problème de samedi : — 19 hommes, 1 femme, 80 enfants. — Nous avons reçu plus de quatre-vingts réponses justes. Nous regrettons de ne pouvoir, faute de place, en publier la liste. Le tirage au sort a donné la prime à Mlle Girardin, cafetier, à Cernier (Neuchâtel).

Logogriphe.

Le plaisant animal ! comment se peut-il faire
Qu'en lui coupant la queue il devienne sa mère,
Et qu'entier il ait moins de pieds
Qu'une seule de ses moitiés !
Entier nous le mangeons ; mais ô prodige étrange !
Réduit à sa moitié, ce coquin-là nous mange !
Prime : un objet utile.

Boutades.

Un papa de mauvaise humeur donne une leçon de musique à son petit garçon âgé de 7 ans.

L'enfant. — Papa, qu'est-ce qu'une note d'agrément ?

Le père. — Mon enfant, c'est toute note qui n'est pas une note de créancier.

Connaissez-vous l'histoire d'un lancier qui avait assisté au sermon dans une petite église de province ? Le sermon fini, le curé dit au bedeau :

— Vous trouverez, adossé au pilier qui fait face à la chaire, un lancier ; amenez-le-moi.

L'ordre fut exécuté. On amène le jeune soldat dans la sacristie.

— Mon ami, dit le bon prêtre au militaire, je vous ai observé pendant le sermon, vous étiez bien distrait.

— Monsieur le curé, répondit le lancier, je vais vous dire : je n'avais pas un sou pour aller au café ; alors je suis entré à l'église. Comme ce n'est pas dans mes habitudes, il est possible que je n'aie pas eu le même recueillement qu'à l'école de peloton.

— Eh bien, mon ami, reprit le curé, la Providence sait ce qu'elle fait. En vous inspirant l'idée d'entrer dans le temple pour y entendre la parole de Dieu, elle a mis dans votre âme une semence qui fructifiera. Et pour que vous ne regrettiez pas l'emploi de votre matinée, tenez, voilà cent sous.

Le dimanche suivant, M. le curé, tout en s'habillant dans la sacristie, demanda au bedeau :

— Y a-t-il du monde dans l'église ?

— Ah ! monsieur le curé, du monde comme je n'en ai jamais vu. Seulement, je n'y comprends rien : pas un bourgeois, tous lanciers.

Deux enfants jouent aux petits soldats :

— Qu'aimerais-tu mieux être, soldat à pied ou à cheval ?

— J'aimerais mieux être soldat à cheval.

— Pourquoi ça ?

— Parce que s'il venait des voleurs, je pourrais me sauver plus vite.

L. MONNET.

Papeterie Monnet

et Bureau du Conteur Vaudois.

Vues photographiques des principales scènes de la fête des Vignerons : Invocation à Bacchus ; — Invocation à Palès ; — Défilé de la troupe de Bacchus ; — Les armillis (Ranz-des-vaches) ; — Ballet des jardiniers ; — Ballet des enfants du Printemps ; — Invocation à Cérés ; — Ballet des Bacchantes ; — La Valse de Lauterbach ; — Ballet des faucheurs ; — Chœur final ; — Ballet des moissonneurs ; — Défilé des Vignerons ; — Défilé de la Troupe de Cérés ; — Défilé de la Troupe de Palès. — Prix, fr. 1,50 pièce.

Album officiel, broché, 3 fr. ; cartonné, 4 fr. ; toile, titre doré, 5 fr.

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes. Encaissement de coupons. Recouvrements. J'offre net de frais les lots suivants : Ville de Fribourg à fr. 12,50. — Canton de Fribourg à fr. 24,75. — Communes fribourgeoises 3 % différé à fr. 49,25. — Canton de Genève 3 % à fr. 101,25. — Principauté de Serbie 3 % à fr. 79. — Bari, à fr. 74,50. — Barletta, à fr. 39. — Milan 1861, à fr. 39,50. — Venise, à fr. 24,25.

Ch. BORNAND, Successeur de J. Gulloud,

4, rue Pépinet, LAUSANNE